

COMMUNE DE RICHWILLER
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix-neuf septembre à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de monsieur Vincent HAGENBACH, Maire.

Présents : 26 membres sur 27 en exercice :

Vincent HAGENBACH, Maire

Jean-Marie ROUPLY, Claudine WIOLAND, Michel BLOIS, Christiane BELZUNG, Nicolas DEUX, Geneviève SANNER, Adjointes au Maire

Joseph ATTARD, Guy DUPAS Conseillers Municipaux Délégués

Antoinette ZIMMERER, Khady TANDINE-FALL, Jean-Marc MUNCH, Agnès BLECHARZ, Danièle STIER, Didier SCHAUB, Gérard RICOU, Sylvie HOUETTE, Nicolas PFEFFER, Valérie WELTER, Mathieu REGLI, David CALCAGNO, Aurore GALVEZ, Delphine RIETTE, Jean-Pierre EPP, Sandrine GILLMANN, Isabelle STRAPPAZZON conseillers municipaux.

Excusés : Jean-Claude GRIENENBERGER (procuration à Vincent HAGENBACH).

Auditeur : Jean-Paul FREY (l'Alsace), Sylvie BLOIS, Patricia ROUPLY.

Secrétaire de séance : Monsieur Nicolas DEUX.

7. Modification ouverture de poste Police Municipale.

Monsieur le Maire expose :

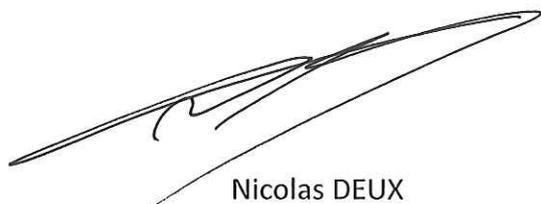
« Lors de la séance du 13 juin 2022, le Conseil Municipal a validé la création de deux emplois de policiers municipaux à temps plein au grade de Brigadier (premier grade du cadre d'emploi des agents de police municipale, de catégorie C).

Afin d'élargir nos possibilités de recrutement, je propose de modifier cette création d'emploi et de l'ouvrir aux grades de Brigadier-Chef ».

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- *Valide la modification de la création d'emploi de deux agents de police municipale à temps complet votée lors de la séance du 13 juin 2022,*
- *Précise que la création d'emploi concerne les grades de Brigadier et de Brigadier-Chef,*
- *Précise que la déclaration de création d'emploi sera modifiée en conséquence.*

Le secrétaire de séance,

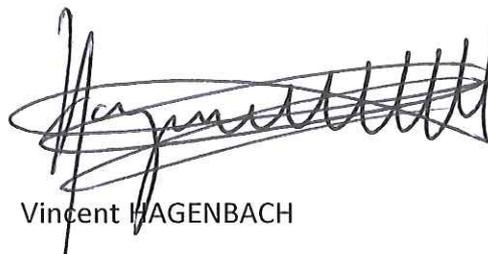


Nicolas DEUX



Pour extrait, certifié conforme, le 21 septembre 2022.

Le Maire,



Vincent HAGENBACH

Commune de
Richwiller



Publié sur le site internet de la commune le 22
septembre 2022

www.richwiller.fr